CONSEIL CITOYEN DE FURST

DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE VILLE !

quartiers 2030

Appel à candidatures

Vous êtes habitant, une association ou un acteur local et vous souhaitez proposer vos idées concernant votre quartier dans différents domaines ?

⇨ Devenez conseiller citoyen !

Candidatures ouvertes
du 26 octobre 2026
au 13 novembre 2026

Remplir le bulletin de candidature et le transmettre à **Sandra** au centre social ou par mail : sandra.m@audaces-s.fr

Ville de Folschviller

Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

CONSEIL CITOYEN FOLSCHVILLER

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Ville de FOLSCHVILLER

Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

CONSEIL CITOYEN FOLSCHVILLER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Et si vous participiez au nouveau

CONSEIL CITOYEN DE FURST

Un conseil citoyen unique : pour quoi faire ?

Pour échanger, vous exprimer, apporter votre expertise sur l'avenir et les aménagements dans votre quartier mais aussi dans votre ville et contribuer à son évolution dans les domaines de l'habitat, l'éducation, la jeunesse, la santé, le transport, etc.

Pour participer aux processus de concertation touchant l'ensemble de la ville

Être un relais entre les habitants et les Villes

Bon à savoir

Espaces de concertation sur le contrat de ville, le conseil citoyen qui ont été institués par la loi du 21 février 2014 dite de « *PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHÉSION SOCIALE* ».

Ce texte prescrit d'associer les habitants à l'animation et au suivi du contrat de ville dans le cadre de la création d'un Conseil citoyen.

Comment fonctionne le Conseil citoyen ?

Composition

Le conseil citoyen est composé de conseillers, âgés de 16 ans ou plus, désignés pour 3 ans et est constitué en 2 collèges :

Un collège d'habitants issus de tous les quartiers de la ville

Un collège d'acteurs locaux (associations, amicales de locataires, commerçants...)

Le conseil citoyen est constitué de femmes et d'hommes à parité et choisis par tirage au sort parmi les candidatures en fonction des quartiers.

Fonctionnement

Le Conseil Citoyen s'organise en commissions. Elles seront définies par les conseillers citoyens au moment de leur installation (une commission contrat de ville reste cependant obligatoire selon la loi). Les commissions thématiques traitent de projets transversaux sans être limitées à un quartier.

Exemple : commission environnement et cadre de vie ou animations...

Chaque conseiller citoyen pourra faire partie de plusieurs commissions, celle de son quartier et celle de la thématique de son choix. La parité et la représentativité des quartiers également devront être respectées.

Bulletin de candidature

candidatures jusqu'au 13/11/2026

Mon quartier

❑ ***Zone Furst Valmont*** *(rues Châteaubriand / Lamartine)*
❑ ***Zone Furst Folschviller*** ***(Zone bleu)***
❑ ***Furst Zone Sensible Folschviller*** *(toute la ville)*

Vérifiiez si votre rue est dans la zone en bleu

Mes informations

Nom : _____

Prénom : _____

Sexe : ❑ *M* ❑ *F*

Âge : ❑ *entre 16 et 25 ans* ❑ *entre 25 et 50 ans* ❑ *Plus de 50 ans*

Adresse postale : _____

Adresse mail : _____

Téléphone : _____

Je suis...

❑ *Habitant*

❑ *Acteur local (associations, amicales de locataires, commerçants...)*

Précisez le nom de votre structure : _____

CONSEIL CITOYEN FOLSCHVILLER

Contact

Sandra Martin | *sandra.m@audaces-s.fr*

Déposez votre candidature avant le 13 novembre 2026 !

Comment ?

- En remplissant le **bulletin de candidature ci-derrière** et en le déposant dans les urnes situées dans la Maison France Service et au Centre Social Audaces's
- Ou par mail : *sandra.m@audaces-s.fr*

Pour candidater :

- Vous devez être âgé(e) d'**au moins 16 ans** (avec autorisation parentale)
- Résider dans le quartier politique de la ville **FURST** (Folschviller/Valmont)

Pour les acteurs locaux :

- Être représentants d'associations ;
- Ou être un acteur économique (commerçant, profession libérale, etc.).

(Ne peuvent candidater les personnes ayant un mandat politique, les agents de la collectivité, les agents de l'État gérant des dispositifs liés à la politique de la ville et la démocratie participative, les salariés du centre social).

CONSEIL CITOYEN DE FURST

Ville de FOLSCHVILLER · Ville de Valmont · Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie · CONSEIL CITOYEN FOLSCHVILLER · RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité · AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

MEMO

CONSEIL CITOYEN

SUIVEZ TOUTE **L'ACTUALITÉ**
DU **CONSEIL CITOYEN**
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le Conseil Citoyen est nouvellement co-animé par :

Mme Sandra MARTIN
Adulte Relais - Politique de la Ville
Contact : sandra.m@audaces-s.fr

quartiers2030

Ville de FOLSCHVILLER · Ville de Valmont · Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie · CONSEIL CITOYEN FOLSCHVILLER · RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité · AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES